

## P R E A V I S No 64-2008

### Renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet

---

Renens, le 27 octobre 2008/mhccmd

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le renouvellement de l'éclairage public vieillissant des chemins de la Roche et de Perrelet.

#### **Historique**

L'installation de l'éclairage et le câble d'alimentation des points lumineux datent des années 60. Seuls les luminaires ont été changés dans les années 70.

Dans le courant de l'année 2007, le câble alimentant les luminaires sur le chemin de Perrelet est devenu défectueux et une installation aérienne provisoire a été mise en place. En décembre 2007, celui du chemin de la Roche a également lâché et une autre alimentation provisoire a dû être posée afin de garantir l'éclairage des trottoirs pour la sécurité des piétons.

#### **Luminaires**

Les luminaires installés à l'époque sont de type "Mazda Estoril" sur les deux chemins. Fabriqués au début des années 70, ils ont une hauteur de 9 mètres hors-sol et sont munis d'ampoules aux vapeurs de sodium haute pression d'une puissance de 100 W.

#### **But du projet**

Les installations étant devenues vétustes, il est prévu de remplacer le câblage défectueux en utilisant des tubes existants du SIE SA ainsi que les candélabres par des mâts plus courts, d'une hauteur adaptée à une rue de quartier. Des luminaires plus performants seront installés afin de bénéficier d'un éclairage efficace et de réduire dans le même temps la consommation électrique.

Les travaux sont prévus pour le début de l'année 2009 de manière à ce que le nouvel éclairage soit opérationnel rapidement, d'autant plus que le Collège de Florissant sera à nouveau ouvert aux élèves qui empruntent ce chemin.

Ce renouvellement est prévu au plan d'investissement 2008-2012 pour un montant de Fr. 170'000.--.

### **Descriptif du projet**

Pour ce remplacement, le Service Intercommunal de l'Electricité SA (SIE SA) a été chargé d'établir un projet. Le type de luminaires a été choisi par le Service technique. Ceux-ci seront les mêmes que l'éclairage mis en place à l'avenue des Baumettes, de plus avec une nouvelle technologie, soit :

- Luminaire "Furyo 1" équipé d'une source lumineuse de 45 ou 60 W Cosmopolis avec variation d'intensité entre 23h30 et 05h30. Ce système permet ainsi de faire des économies d'énergie.
- 20 mâts d'une hauteur de 6 mètres hors-sol peints en teinte gris sablé AZKO 900.
- 1 mât d'une hauteur de 9 mètres hors-sol peint en teinte gris sablé AZKO 900.
- Ballast électronique avec réduction de puissance, d'une durée de vie de 60'000 heures, ce qui représente environ 14 ans.

La réduction de puissance proposée de 23h30 à 05h30 permet une économie d'environ 6'800 kW (kiloWatt) par année par rapport à la situation actuelle.

Le remplacement des candélabres entraînera la création de nouveaux socles, ainsi que des fouilles pour le raccordement et le tirage du nouveau câblage dans les tubes existants du SIE SA.

Lors de ces travaux, le SIE SA procédera également au renforcement de son réseau dans le secteur.

### **Planning des travaux**

Les travaux pourront débuter environ un mois après l'octroi du crédit et l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, en fonction du délai de livraison du matériel.

## Coût des travaux

|  |            |                            |
|--|------------|----------------------------|
| ➤ Fourniture et pose de 23 luminaires, ampoules et câblage   | Fr.        | 18'000.--                  |
| ➤ Fourniture et pose de 21 mâts, peinture RAL à choix coupe-circuits et traitement antirouille du pied                 | Fr.        | 28'000.--                  |
| ➤ Démontage de 21 mâts existants, y compris évacuation, transport et taxes   | Fr.        | 14'000.--                  |
| ➤ Fourniture et tirage d'un nouveau câblage, y compris raccordement et tubes existants mis à disposition par le SIE SA | Fr.        | 26'000.--                  |
| ➤ Etude et direction des travaux (SIE SA), projet, coordination de chantier et mise à jour de la base de données       | Fr.        | 18'000.--                  |
| ➤ Génie civil  | Fr.        | 43'000.--                  |
| ➤ Imprévus et divers   | Fr.        | <u>11'000.--</u>           |
|  | Fr.        | 158'000.--                 |
| TVA 7,6 %, montant arrondi   | Fr.        | <u>12'000.--</u>           |
| <b>Montant total TTC</b>   | <b>Fr.</b> | <b>170'000.--</b><br>===== |

## Charges de fonctionnement

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 9'100.-- pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 5'700.--, intérêts Fr. 3'400.-- (Fr. 170'000.-- divisés par deux et multipliés par 4%.)

Estimation de l'économie totale réalisée : 6'800 kWh, soit env. Fr. 1'000.-- par année.

## Conclusions

Le sentiment de sécurité dans un quartier passe par un éclairage adéquat. Le projet proposé répond à ce besoin par la pose d'un système performant et peu gourmand en énergie, en lieu et place d'une installation vieille de 50 ans.

De plus, le remplacement des câbles souterrains permettra de réduire le nombre de pannes dans un coin de la ville où circulent de nombreux enfants.

C'est pourquoi la Municipalité estime que ces travaux sont nécessaires et utiles.



Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 64-2008 de la Municipalité du 27 octobre 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de renouvellement de l'éclairage public des chemins de la Roche et de Perrelet.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 170'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte No 3711.5010.123 "Roche-Perrelet - éclairage public".

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2008.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés : M. Michel Perreten  
M. Jean-François Clément